

BALADES CULTURELLES DANS LA MÉMOIRE

15^e saison - N° 112 - Dimanche 5 décembre 2021

L'École à Gençay

En deux balades, nous partons à la découverte de l'École (avec un grand É) à Gençay. La première nous a fait explorer le temps depuis la Révolution française - et même un peu avant - jusqu'à l'arrivée de la 5^e République : des régimes politiques instables et une école primaire qui a tardé à trouver des locaux décents avant de s'établir là où elle est encore actuellement. Cette seconde balade se centre sur la grande nouveauté qui apparaît avec le Général de Gaulle : la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et le collège pour tous.

Le point commun à ces deux balades se trouve en forme d'une interrogation : la promesse républicaine d'Égalité est-elle tenue ? Un petit collège rural a-t-il la même « qualité » qu'un collège de centre-ville ? Ouvre-t-il autant de portes ? Y porte-t-on les mêmes ambitions pour les élèves ?



Balade n° 2 : de 1960 à 2021

Il A la dernière rentrée, le collège de Gençay a effectué sa 62^e rentrée. La première décennie s'était effectuée dans des modules préfabriqués, d'abord dans le jardin de l'école primaire, puis route de Confolens.

Si la localisation a donc peu changé, les évolutions ont été majeures. Celles-ci sont largement le fruit de la mise en œuvre des politiques nationales ; l'histoire racontée en prenant appui sur le collège de Gençay vaut - mutatis mutandis - comme aurait pu dire Mlle

Colin, notre professeur de latin en 1960 -, pour tout autre collège rural français.

DE 1960 à 1980. A la recherche d'une identité : CC, CEG, collège

La rentrée de l'an I

En juillet 1960, l'inspecteur d'académie de la Vienne notifie au maire de Gençay l'ouverture

d'un cours complémentaire à l'école. Cette création fait suite à l'initiative de Monsieur Pucheu, directeur de l'école élémentaire de garçons de Gençay, d'interroger tous ses collègues du canton et même au-delà pour juger de l'opportunité de la création d'un cours complémentaire ; en septembre, deux classes de 6^e ouvrent : une quarantaine d'élèves font la « rentrée de l'an I (de la Réforme scolaire) » pour reprendre un titre de la *Nouvelle-République*. Les élèves sont « observés », puis répartis en deux groupes, l'un dit classique avec 16 élèves (ils feront du latin), l'autre dit moderne (une trentaine d'élèves). L'équipe enseignante est très réduite puisque composée de seulement trois enseignants : M. Pucheu, instituteur déjà expérimenté et deux débutants : Mlle Colin, spécialiste de français et de latin, et M. Brisset pour l'anglais. L'année suivante, le cours complémentaire passera à quatre classes : deux sixièmes et deux cinquièmes ; deux nouveaux professeurs viendront compléter l'équipe : Mlle Février et Mlle Marciereau.

Du cours complémentaire au CEG

En 1962, au grand dam des familles, des élus, des enseignants, les classes de quatrième tant espérées n'ouvriront pas ; les élèves de 5^e partiront alors pour une autre vie à Poitiers, Ci-

Dès maintenant, il est recommandé aux chefs d'établissement et aux enseignants, professeurs et instituteurs :

1. de substituer à la notion de composition traditionnelle celle d'exercices de contrôle divers, faits en classe, en un temps limité et présentant les caractères ci-dessus décrits ;
2. de substituer à l'échelle de notation traditionnelle de 0 à 20 une échelle simplifiée d'appréciation globale du type ci-dessus défini, ou d'un type analogue ;
3. d'exclure en général les classements par rang, établis et annoncés par le maître.

Le ministre de l'éducation nationale,
Edgar Faure

Circulaire n° IV-69-1 du 6 janvier 1969

vray, Vivonne... Il faudra donc attendre 1963 pour voir créées les classes de 4^e et 1964 pour avoir un « collège » complet avec ses quatre niveaux. Au fur et à mesure, des classes préfabriquées sont ajoutées, le « collège » fonctionnant donc un certain temps entre le bourg et la route de Confolens. Un collège en dur se construit à partir de 1968 et à la rentrée de septembre 1969, les élèves sont accueillis dans des espaces tout neufs...

Petit bouleversement ou grand bouleversement pédagogique cette même année : les notes chiffrées de 0 à 20 sont remplacées par des lettres A - B - C - D - E ! ; M. Pucheu indique au Conseil d'administration du 15 avril 1969 que « l'adaptation semble se réaliser convenablement ».

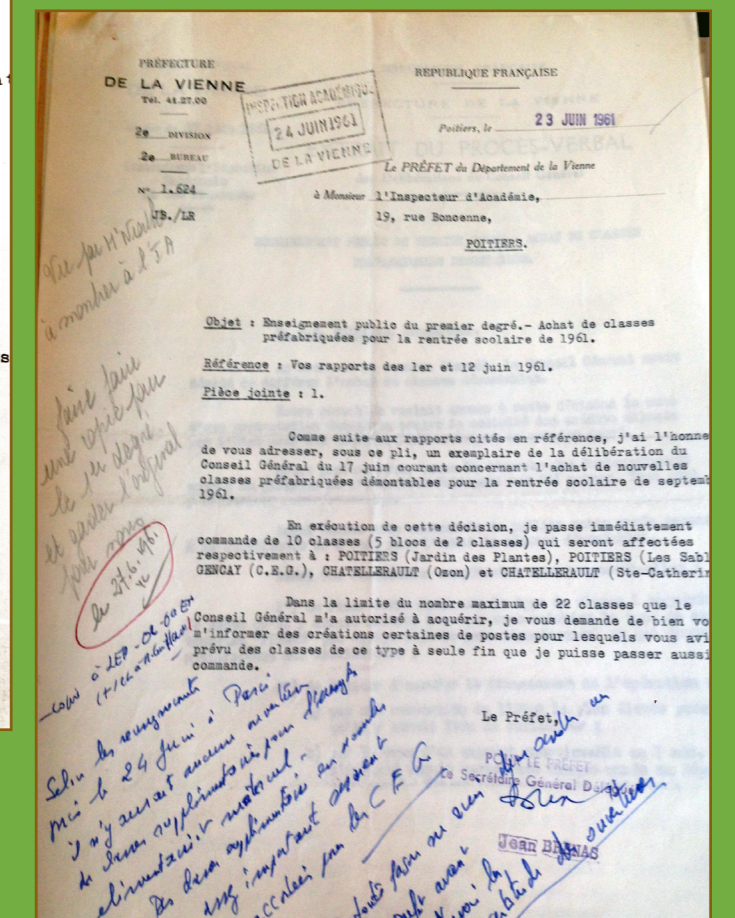
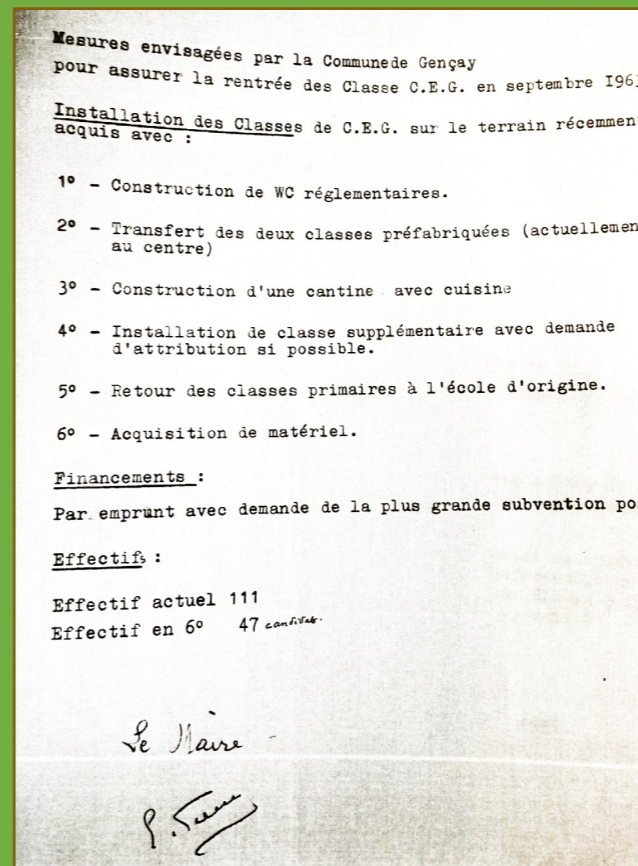
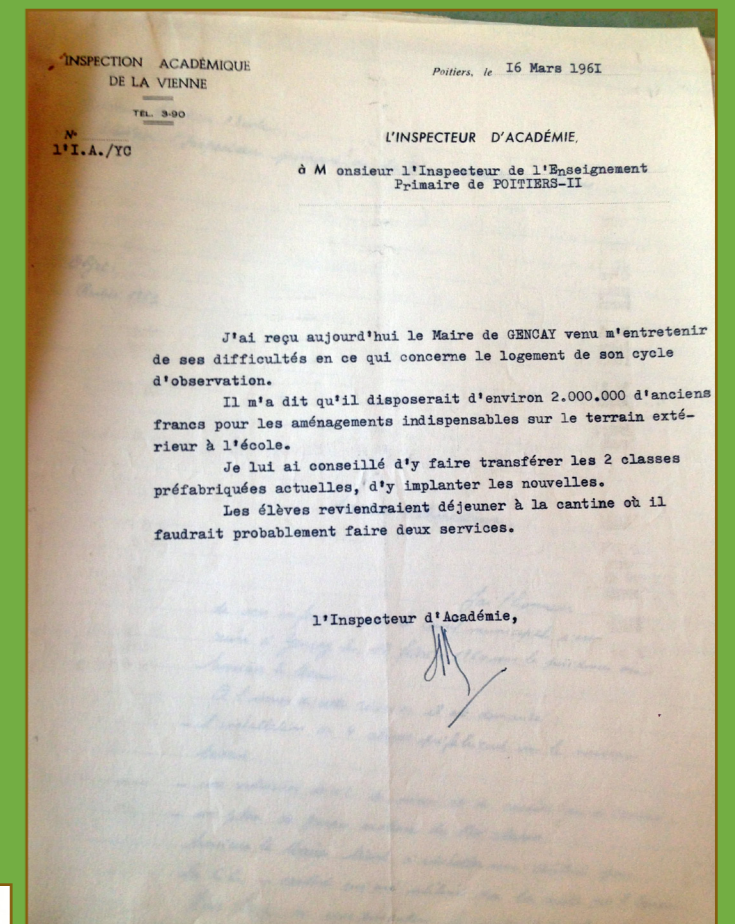
Dans cette première période, de 1960 à 1975, coexistent en France des CEG (collèges d'enseignement général), des CES (collèges d'enseignement secondaire) et les premiers cycles des lycées. Les classes de la 6^e à la 3^e existaient dans ces trois types d'établissement. Schématiquement, on peut dire que les CES étaient dans des petites villes et les CEG dans des bourgs plus petits, plus ruraux. Les premiers cycles des lycées, eux, apparaissent comme la voie historique, la plus noble.

Les CEG étaient donc la nouveauté ; construits à la va-vite, « un collège par jour » pour faire face à l'explosion démographique : le baby-boom.

Les enseignants étaient massivement des instituteurs qui quittaient les classes primaires, une partie d'entre elles disparaissant puisque tous les élèves, selon l'ordonnance de 1959 devaient aller au collège. Ainsi Pierre Bénateau se souvient de la manière dont il a été recruté : « J'étais titulaire d'une licence de lettres, l'inspecteur m'a demandé d'enseigner la gym, l'histoire géographie et le français ». L'administration devait faire face à la pénurie d'enseignants. Certains nouveaux professeurs étaient des maîtres auxiliaires, étudiants encore à l'Université ; certains répondant aux appels de l'académie pour tenir des postes. Les premières années ces enseignants peuvent enseigner 3 ou 4 disciplines. Progressivement, ils vont se spécialiser. Ainsi M. Brisset, notre



Les préfabriqués (1969).
Photo communiquée par Thierry Pautrot



professeur d'anglais sera reçu à l'agrégation quelques années plus tard.

En 1969, est créée une nouvelle catégorie d'enseignants : les PEGC (professeurs d'enseignement général de collège). Ceux-ci se trouvent entre les instituteurs qui sont polyvalents et les professeurs certifiés (créés en 1950) qui sont spécialistes d'une seule discipline.

Des statuts différents et aussi des horaires différents : au début, les PEGC doivent 23 heures de service, puis 21, puis 18 (service aligné sur celui des certifiés). En outre, les PEGC, bien que dotés d'un statut national, appartiennent à des corps académiques, ce qui signifie que leurs mutations s'effectuent essentiellement à l'intérieur d'une même académie. Cet état de fait crée une espèce de

hiérarchie entre enseignants, comme elle existait aussi en lycée entre certifiés et agrégés. De facto, les structures elles-mêmes apparaissent peu égalitaires. A partir de 1986, on ne recrutera plus de PEGC et les corps des PEGC seront mis en extinction en 2003. En 2021, il ne reste que quelques centaines de PEGC encore en fonction.

A partir des années 1970, la notion d'« innovation » s'introduit avec la création des CDI (déjà expérimentés depuis 1958 sous l'appellation SDI – service de documentation et d'information) et aussi la création des 10 % pédagogiques (1973) qui semblent poser quelque souci si l'on s'en réfère à un PV du conseil d'administration de 1973 : « manque d'espaces, décloisonnement difficiles, peu de possibilités d'ouverture en milieu rural », écrit M. Allain, principal.

PROBLEME N° 10 6 :

En l'absence des professeurs, Monsieur le Directeur ne peut que donner des appréciations générales. La première constatation est celle de la difficulté de mise en place d'un horaire et d'un emploi du temps satisfaisants. Les horaires des professeurs et ceux des élèves ne coïncidant pas, il a fallu procéder à un découpage par journées, représentant au total une semaine, et réparties sur l'ensemble du trimestre. Une deuxième difficulté a été celle du décloisonnement. Le décloisonnement vertical étant irréalisable on a opéré un décloisonnement horizontal, plus facile à réaliser, mais le nombre d'élèves décroissant aux activités a rendu certaines d'entre elles impossibles –ou très difficiles– En effet, alors que les activités type 10 % supposeraient dans de nombreux cas la constitution de petits groupes d'élèves, c'est le contraire qui se produit : en faisant éclater la répartition des classes, on aboutit à un regroupement : trois professeurs ont devant eux une centaine d'élèves au lieu de 30 par professeur.

Dernières difficultés et non des moindres : les locaux suffisamment vastes pour opérer ces regroupements manquent totalement ; et surtout le manque de moyens financiers non prévus par la circulaire ministérielle interdisent toute ouverture véritable sur l'extérieur au moyen de sorties, d'excursions, de visites ou tout simplement de location de films et d'appareils de projection.

Il faudrait toute fois se garder d'une conclusion trop pessimiste : des réalisations intéressantes ont pu être faites, les contacts inter-disciplines ont été fructueux et les élèves ont dans leur grande majorité apprécié cet éclatement du cadre scolaire.

Néanmoins pour que cette expérience puisse se poursuivre et atteindre vraiment son but, il sera indispensable que des crédits –et des crédits assez importants– soient mis à la disposition des établissements et cela d'autant plus qu'en milieu rural peu de possibilités s'offrent sur place.

Extrait du PV d'un CA en 1973

En 1975, le CEG de Gençay devient le COLLÈGE de Gençay

Certes, il faudra un peu de temps pour que la mesure devienne effective et que le sigle CEG disparaisse des habitudes et des panneaux routiers ! Mais c'est bien en 1975 que le Président de la République Valéry Giscard d'Estaing promulgue la loi connue sous le nom de



PAE (1981) : l'objectif est de « réduire les inégalités à l'école, d'ouvrir les établissements scolaires sur leur environnement, de développer, chez les jeunes, initiative et sens des responsabilités, de favoriser le travail en équipe entre les enseignants, les élèves et autres partenaires éducatifs, de développer la pédagogie de projet ».

En 1976, le collège de Gençay – de type Pailleron – est confronté à de nombreux problèmes techniques (des fuites de gaz, par exemple). Moïse Baudiffier, président du syndicat intercommunal gérant le collège se souvient de son rendez-vous à Loudun auprès de René Monory, président du Conseil général pour obtenir des travaux en urgence : « Ce sera vite réglé et on obtiendra aussi un gymnase et un bassin de natation avec des panneaux solaires » (inauguré en novembre 1977).

De 1980 à 2000. Le collège à la recherche de son autonomie

La loi de décentralisation du 7 janvier 1983 et le décret n° 85-924 du 30 août 1985 donnent un nouveau statut aux collèges et lycées ; ils deviennent des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) dotés d'une autonomie pédagogique et éducative. Les collèges sont rattachés aux départements et les lycées aux régions.

L'autonomie des EPL doit se traduire dans un projet d'établissement, notion qui prendra du temps pour être comprise et surtout rendue opératoire. Le projet repose sur un diagnostic, une évaluation ; il propose des axes de travail et fournit des indicateurs pour situer les progrès réalisés. Cette notion s'est affirmée jusqu'à nos jours.

1985 reste dans les mémoires pour être l'année de l'Informatique pour tous (IPT). Ce vaste plan équipe toutes les écoles, collèges et lycées publics français. Dans la Vienne, il ne fait que conforter le plan lancé l'année précédente par le Conseil général et son président René Monory qui deviendra ministre de

son Ministre de l'éducation nationale ; la loi Haby instaure « le collège unique » : un même collège pour tous les élèves de la République.

A noter l'apparition quasi-simultanée de la notion d'action culturelle à l'école avec l'objectif d'ouvrir les écoles et les établissements scolaires à la notion de culture. Concrètement, les équipes sont invitées à formuler des projets chaque année : les PACTE (1979), les

l'éducation nationale en 1986. Les collèges de la Vienne sont alors équipés de matériel audiovisuel et invités à innover en usant de toutes les technologies modernes. Le CNED commence sa délocalisation au Futuroscope et propose des émissions interactives aux collégiens sous l'impulsion d'Élisabeth Morin. 1989 est une autre date importante avec la

promulgation de la loi Jospin qui veut que le centre du système éducatif ce soit l'élève et non la discipline scolaire ou l'enseignant. La loi supprime les Ecoles normales, remplace les instituteurs par des professeurs des écoles. Elle donne un élan aux centres de documentation et d'information et crée le CAPES de documentation qui fera que les CDI seront

Journal Télévisé du collège

Le collège de Gençay s'insère parfaitement dans cette dynamique innovante, créative et audiovisuelle avec le projet de Journal Télévisé du collège. Dès le milieu des années 80, Jean-Yves Vénien, professeur d'histoire géographie, a initié ce projet très innovant ; depuis 2015, il est demandé à chaque collège de créer un média.

Le JTC, ce sont des élèves actifs, des « journalistes en herbe », créant des petits reportages sur des événements de leur environnement et les diffusant en direct dans toutes les classes à partir d'une régie.



Ce sont des professeurs qui agissent en médiateurs du savoir, qui développent chez les élèves des attitudes de coopération et de collaboration, de créativité

En 2021-2022, le JTC est toujours aussi vivant ; sous la houlette de trois professeurs – Mme Boulay, Mrs Brunner et Andréo -, avec le soutien de l'équipe de direction, le JTC poursuit sa route. Il suffit de voir les élèves au travail, les uns en ville enquêtant sur le commerce local (interview en anglais chez Christie's), les autres montant des images prises à Poitiers ou à Ci-

vray pour mesurer le plaisir qu'éprouvent les élèves dans ce type d'activité et voir le soin qu'ils apportent à leur travail.



désormais placés sous la responsabilité de professeurs certifiés.

En 1994, le collège de Gençay fera « peau neuve » comme le titrera la *Nouvelle République*. Il s'agissait d'abord de limiter les risques d'incendie, mais aussi d'améliorer le confort de manière sensible.

Depuis l'an 2000, socle commun, modernisation numérique

Ce siècle a déjà plus de 20 ans. Les réformes ont continué avec, quelles que soient les couleurs politiques, une certaine continuité pour que l'école française progresse, ce qui n'a pas été le cas si l'on s'en tient aux résultats des enquêtes internationales, notamment de la plus connue PISA qui évalue les élèves à l'âge de 15 ans. Il reste donc beaucoup à faire. Le point le plus douloureux étant la persistance des inégalités scolaires.

Les lois (Fillon, 2005 et Peillon, 2013) ont institué un socle commun de connaissances et de compétences que tout élève doit avoir acquis à la fin de la scolarité obligatoire. La loi pour la confiance de l'école (Blanquer, 2018) a allongé la scolarité obligatoire (de 3 à 18 ans au lieu de 6 à 16 ans) ; surtout elle a tenté de développer la notion de confiance à tous les niveaux... ce qui n'est pas gagné.

Un nouveau système d'évaluation des établissements scolaires se met en place. Ainsi en 2021, le collège de Gençay est entré dans une phase d'auto-évaluation dans le cadre d'une dynamique nationale lancée par le Conseil d'Évaluation de l'École. L'équipe de direction

et les enseignants doivent faire le point sur les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement ; la vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire ; les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement ; l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial. Le collège sera ensuite évalué par une entité externe.

La vie au collège de Gençay

Tous les principaux qui se sont succédé attestent d'un climat agréable, d'initiatives multiples qui ont marqué et formé les élèves au fil des générations. Comme beaucoup d'autres établissements scolaires, le collège de Gençay a une vie riche, faite de débats au sein des équipes enseignantes qui se sont succédé.

Les témoignages montrent que le collège de Gençay ne se limite pas à transmettre des connaissances académiques, mais qu'il développe ce que l'on nomme aujourd'hui des « compétences de vie », des « compétences psycho-sociales » ou encore les compétences du 21e siècle : communiquer, collaborer, développer son esprit critique, être créatif.

Loin d'être un mammoth impossible à réformer, à bouger, l'Éducation nationale est un organisme vivant qui n'a de cesse de se transformer et d'évoluer dans l'intérêt des élèves.

Le collège des années 2020 entre dans une nouvelle ère numérique ; face aux défis que pose l'invasion technologique, comment rendre les élèves conscients des enjeux ? Pour y répondre des enseignements nouveaux sont créés : algorithmique et programmation, éducation aux médias et à l'information et une nouvelle évaluation (PIX).



Les directeurs/ directrices,
puis principaux/ principales du collège de Gençay

Henri PUCHEU 1960-1969
Henriette LAURENDEAU 1969-1971
Jean-Michel ALLAIN 1971-1989
Michel HERBRETEAU 1989-1995
Hélène BOYER-JULIEN 1995-2004
Jean-Marie PERRIN 2004-2009
Sylvie TORCOLETTI 2009-2014
Éric DELAGE 2014-2019
Laetitia ROUSSAT 2019-...



Classe de 5^e classique en 1961-1962

Dossier préparé par :
Jean-Louis DURPAIRE
Ancien collégien à Gençay (1960-1962)
Inspecteur général de l'éducation nationale honoraire
Expert auprès de France Éducation International
Auteur de *Le bonheur, une révolution pour l'école*, Berger-
Levrault. 2021



Mise en pages Fernando COLLA
Centre de ressources «e-vellour»
Centre Culturel - La Marchoise
Décembre 2021